

clerc, alla chercher Louis Blanc chez M. d'Aragnon, représentant de la droite, qui lui avait offert un asile, et favorisa son départ de France en le conduisant en voiture jusqu'à Saint-Denis. A la Constituante, il prononça plusieurs discours véhéments, d'une incontestable verve, où se retrouvent les défauts et les qualités du style nerveux et imagé de l'écrivain. M. Jules Simon rapporte que M. de Vaublanc tenait Félix Pyat pour le premier orateur de l'Assemblée. Le 5 octobre 1818, le représentant du Cher proposa, au cours du débat sur la Constitution, la suppression de la Présidence de la République. « Citoyens représentants, dit-il en débutant, je ne veux pas de Président. Je n'ai pas la prétention de vous convertir à mon opinion ; je veux, je dois seulement vous dire ce que je regarde comme la vérité. Toute société, pour être bien faite, doit être faite à l'image de l'homme et conformément à sa nature... Il faut donc connaître l'homme pour connaître la société. Ce qui a toujours manqué aux législateurs du passé, c'est la science de l'analogie, c'est l'étude de l'homme et l'observation de sa nature ; c'est de n'avoir pas regardé d'assez près le modèle, l'œuvre de Dieu, le grand législateur ; c'est de n'avoir pas conformé leur institution à la sienne, en un mot la société à l'homme. L'homme est un gouvernement. Il se passe en lui tous les phénomènes d'un gouvernement parfait, car il en est un ; il a en lui des pouvoirs distincts, mais réglés par une volonté supérieure. Le cerveau est un vrai pouvoir législatif qui propose, discute et vote, une sorte d'assemblée délibérante comme la vôtre, une convention de toutes les facultés, de toutes les activités, de tous les droits, de tous les devoirs, de tous les intérêts, de tous les besoins, de toutes les passions et de tous les sentiments de l'homme. Le bras est un vrai pouvoir exécutif, l'agent, le ministre qui réalise et matérialise la volonté humaine. La tête commande, le bras exécute, et le bras dépend de la tête, l'action, de la volonté. Dieu n'a donc pas fait le pouvoir exécutif indépendant du pouvoir législatif dans l'homme ; un homme n'a pas deux volontés, un corps n'a pas deux têtes. C'est l'instinct de cette vérité qui vous a fait rejeter les deux Chambres ; la démonstration de cette même vérité devrait aussi vous faire exclure le Président. » MM. de Tocqueville et de Parieu répondirent à l'orateur, et ; le lendemain, M. J. Grévy présenta son célèbre amendement, en faveur duquel votèrent les partisans de l'abolition de la Présidence, mais qui ne tendait en réalité qu'à remettre à l'Assemblée le soin de désigner le chef du pouvoir exécutif. Le 2 novembre, Félix Pyat proposa d'ajouter au chapitre VIII du préambule de la Constitution la formule suivante : « La République doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, son droit de propriété et son droit au travail. » Dans un discours très fréquemment interrompu par la majorité, il défendit son amendement : « Citoyens, le vieux monde, qui pivotait sur l'injustice et la force, a toujours tenu le travail en mépris et en haine, le regardant comme un mal et une honte, comme un signe de dégradation et de châtiement réservé aux inférieurs et aux vaincus, attentatoire enfin à la dignité et à la souveraineté de l'homme libre. M. de Montalembert l'a appelé une peine, M. Guizot l'a appelé un frein, et nous, nous l'appelons un droit. » Le 30 avril 1849, de concert avec Ledru-Rollin et plusieurs autres représentants, Félix Pyat réclama l'abo-

lition du cautionnement des journaux et écrits périodiques : 423 voix contre 216 rejetèrent l'amendement. Un toast aux paysans, qu'il porta dans un banquet socialiste à Paris et qui fut répandu à un très grand nombre d'exemplaires, eut, à la même époque, un énorme retentissement, et plaça son auteur au premier rang des chefs du parti démocratique socialiste. Vers le même temps, il eut un duel avec Proudhon qui l'avait traité dans son journal *d'aristocrate de la démocratie*. Aux élections du 13 mai 1849, il fut réélu représentant à l'Assemblée législative dans trois départements : 1^o dans le Cher, le 1^{er} sur 6, par 33,060 voix (61,469 votants, 82,313 inscrits) ; 2^o dans la Nièvre, le 3^e sur 7, par 41,736 voix (65,811 votants, 88,144 inscrits) ; 3^o dans la Seine, le 11^e sur 28, par 116,185 voix (281,149 votants, 378,043 inscrits). Il opta pour le Cher, et vint reprendre sa place à la Montagne, à côté de Lamennais. Proposé par ce groupe pour secrétaire de l'Assemblée, il refusa. Il ne devait d'ailleurs siéger que peu de jours à la Législative. Ayant appuyé l'interpellation Ledru-Rollin sur les affaires de Rome, il contribua avec lui à rédiger la protestation et l'appel aux armes qu'il signa, se rendit, le 13 juin, au Conservatoire des Arts et Métiers, parvint à échapper à la troupe, passa quelques jours chez son ami M. Lockroy, auteur et artiste dramatique, père du futur ministre, et gagna ensuite la Suisse, où il résida jusqu'en 1851, puis la Belgique d'où il lança plusieurs écrits révolutionnaires : *Les Loisirs d'un proscrit*, *les Lettres d'un proscrit*, adressées au comte de Chambord, à L.-N. Bossa-parte, au prince de Joinville, à Barbès, aux ouvriers, à la France, etc. ; de là il passa en Angleterre où il séjourna sans interruption jusqu'en 1859. La haute cour de Versailles l'avait condamné par contumace à la déportation. A Londres, il poursuivit activement son œuvre de propagande, organisa le groupe la *Commune révolutionnaire*, et exposa dans une *Lettre aux proscrits* (1855) le programme de la fraction la plus avancée de la démocratie socialiste : « Au nom du droit éternel, universel, imprescriptible, disait-il, la République française ne reconnaît pas de rois, elle ne reconnaît que la souveraineté des peuples. Tous les peuples sont maîtres de disposer d'eux-mêmes, selon le besoin de leur nature et dans la plénitude de leur volonté. L'insurrection est le droit des peuples esclaves, la solidarité est le devoir des peuples libres... » En 1858, à l'occasion de l'attentat d'Orsini, Félix Pyat publia une ardente apologie de l'acte du révolutionnaire italien, et fut traduit, à la demande du gouvernement français, devant un tribunal anglais, qui l'acquitta. Partisan déterminé du régime, Pyat est revenu depuis sur ce sujet en maintes circonstances. L'amnistie générale du 15 août 1869 lui permit de rentrer en France. Il joignit d'abord ses protestations à celles des autres exilés, puis il écrivit dans le *Courrier de l'Europe* qu'il acceptait l'amnistie, « les proscrits devant servir plus utilement et plus dignement la liberté dehors que dedans. » Il collabora au *Rappel*, parut dans plusieurs réunions publiques, et encourut en dix-sept jours une série de condamnations pour délits de presse ou de parole montant à dix-sept mois de prison. Le 22 novembre 1869, sa candidature d'insurrection fut présentée dans la 8^e circonscription de la Seine, mais elle ne réunit qu'un petit nombre de voix. Il dut se soustraire à l'arrestation qui

le menaçait, et, ne pouvant assister au banquet révolutionnaire de Saint-Mandé, donné le 21 janvier 1870, il envoya aux assistants le texte d'un toast qui fit grand bruit : c'était le toast à une balle. « O petite balle ! Tu peux être la vie comme la mort. Tout dépend de toi, de toi seule. Chacun t'invoque, tout le monde t'attend, n'espère qu'en toi. Tout le monde !... Car si la France marche, le monde marche ; si elle penche, il tombe. Petite balle de bon secours, relève tout ! Petite balle de l'humanité, délivre-nous !... » Ce toast valut à Félix Pyat d'être compris au nombre des accusés traduits, le 19 juillet 1870, devant la haute cour de Blois. Il se déclara alors à retourner en Angleterre, et ce fut par contumace que la haute cour le condamna, le 9 août suivant, à cinq ans de prison et 6,000 francs d'amende. On calcula alors que, de 1849 à 1870, Félix Pyat, condamné par toutes les juridictions, depuis la haute cour jusqu'à la police correctionnelle, avait été frappé de 212,000 francs d'amende, d'une condamnation à la déportation, de 29 ans et 5 mois de prison, de 5 ans de surveillance et de 10 ans d'interdiction. De retour à Paris, à la chute de l'Empire, il s'empressa de fonder le journal *le Combat*, où il attaqua vivement le gouvernement de la Défense nationale, et fit campagne pour l'élection de la Commune. Le 23 octobre 1870, il publia dans le *Combat* cette note encadrée de noir : « Le maréchal Bazaine a envoyé un aide de camp au roi de Prusse pour traiter de la reddition de Metz. » Pyat tenait la nouvelle de Flourens, qui la tenait lui-même de M. H. Rochefort, membre du gouvernement. Cette nouvelle produisit la plus vive émotion à Paris. Les bureaux du *Combat* furent saccagés par les gardes nationaux furieux, la nouvelle démentie, quoique vraie, par le gouvernement, et Félix Pyat accablé d'outrages dans les réunions publiques. Mais le surlendemain 31 octobre, le *Journal officiel* avouait la reddition de Metz, et le peuple en armes dans l'Hôtel de Ville envahit, nommait par acclamation Félix Pyat membre du comité insurrectionnel de salut public. Le mouvement ayant été comprimé presque aussitôt, Pyat fut arrêté et enfermé jusqu'au 14 novembre à la Conciergerie. Rendu à la liberté, il reprit ses luttes contre le gouvernement de la Défense et pour l'établissement de la Commune ; le *Combat* supprimé, il le remplaça par le *Vengeur*, et, le 8 février 1871, il fut élu représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le 11^e sur 43, par 115,872 voix (328,970 votants, 547,853 inscrits). Il alla à Bordeaux voter contre la paix, et, dans la séance du 3 mars, il lut à l'Assemblée une lettre où il disait : « Je proteste contre le vote d'avant-hier, non par ma démission, car l'Assemblée n'a pas le droit de l'accepter, elle est dissoute de droit par son vote. En mutilant la France, elle s'est tuée. En effet, elle ne représente plus la France, toute la France qui l'a nommée. Je conserve donc mon mandat, tout en me retirant de cette Assemblée où je ne rentrerai pas, tant que son vote parlicide ne sera pas annulé. » Puis il revint à Paris, continua à rédiger le *Vengeur*, et accepta, le 26 mars, le mandat de membre de la Commune pour le 10^e arrondissement de Paris. Il eut de vives polémiques avec M. H. Rochefort au sujet des événements du 31 octobre, fit partie, à la Commune, des commissions exécutive et des finances, puis du comité de salut public (2 mai), vota la loi des otages, réclama avec instance le rattachement de la colonne Vendôme, et signa, le 22 mai, le dernier numéro

du *Vengeur*, qui invitait la garde nationale à une résistance à outrance ; il placarda lui-même ce numéro sur une barricade de la rue Montorgueil, organisa la lutte dans le 10^e arrondissement, puis échappa aux poursuites, et ne quitta Paris, où il se tenait caché, pour se rendre en Angleterre, que dans le courant de l'année 1872. A la fin de mars 1873, il fut condamné à mort par contumace par le 3^e conseil de guerre. En 1879, il collabora sous les pseudonymes : *Diogène* et *Un exclu*, au journal socialiste la *Marseillaise*. Revenu lors de l'amnistie plénière de 1880, il fonda un nouveau journal intitulé la *Commune*, encourut encore une condamnation, qui resta d'ailleurs inexécutée en raison de la loi nouvelle sur la presse, donna des articles à *l'Hôtel de Ville*, à la *France libre*, etc., et fut inscrit, en 1885, dans le Cher, sur la liste des candidats républicains socialistes à la Chambre des députés ; en tête de cette liste, où étaient portés avec lui MM. Ed. Vaillant, Henry Maret, E. Baudin, Margot et Gaston Cougny, il réunit près de 18,000 voix ; au second tour de scrutin, la liste opportuniste resta seule en présence des conservateurs, et l'emporta ; Félix Pyat échoua également dans la Nièvre et dans la Seine. En 1887, un nouveau siège de sénateur ayant été attribué par le sort au département du Cher, le nom de Félix Pyat servit de ralliement aux électeurs partisans de l'abolition de la Chambre haute, et faillit sortir de l'urne ; au ballottage, M. Louis Pauliat fut élu ; Félix Pyat collaborait alors au *Cri du peuple*. Le 25 mars 1888, il fut élu député des Bouches-du-Rhône par 40,273 voix (77,935 votants, 138,524 inscrits), contre 23,719 à M. Ed. Hervé, monarchiste, 12,496 à M. Henry Fouquier, opportuniste, et 1,071 au général Boulanger. Il s'assit à l'extrême gauche de la Chambre avec laquelle il vota constamment, et prit plusieurs fois la parole ; pour poser diverses questions aux ministres de la Guerre et de la Marine, pour réclamer du cabinet Floquet des mesures énergiques contre les princes d'Orléans, et pour affirmer, à propos de la révision demandée par le général Boulanger, des doctrines à la fois révisionnistes et anticléricalles. Il vota, à la fin de la session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse ; il s'abstint sur les poursuites contre le général Boulanger, parce qu'il trouvait « la juridiction de la haute cour antirépublicaine, impopulaire et dangereuse, la seule juridiction possible étant la juridiction militaire. » Félix Pyat est mort le 3 août 1889, à Saint-Gratien (Seine-et-Oise), dans une petite maison qu'il habitait depuis 1881. En 1885, il avait fait représenter un nouveau drame à l'Ambigu, *l'Homme de peine*, et avait réuni sous ce titre : *Les Cahiers du peuple*, plusieurs de ses articles de la *France libre*.

PYROT (HUBERT), député en 1791 et de 1815 à 1816, né à Ligneville (Vosges) le 12 février 1758, mort à Metz (Moselle) le 13 août 1834, « fils de Joseph-Antoine Pyrot, avocat au parlement de Nancy, et d'Anne-Marie Voirin », était avocat avant la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il devint procureur-syndic à Metz, et fut élu, le 5 septembre 1791, député de la Moselle à l'Assemblée législative, le 7

sur 8, par 262 voix (426 votants). Il fut membre du comité de liquidation et proposa des mesures contre les émigrés. Il vécut ensuite assez retiré, pendant la Convention et le Directoire. Rallié au 13 brumaire, il entra dans la magistrature et devint substitut à Metz (23 février 1811). Élu, le 22 août 1815, député du grand-

collège de la Moselle, par 111 voix (191 votants, 318 inscrits), il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, fut nommé, le 6 mars 1816, conseiller à la cour royale de Metz, et quitta la vie parlementaire aux élections qui suivirent la dissolution du 5 septembre 1816.

Q

QUANTIN (CLAUDE-MICHEL), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Calais (Sarthe) le 7 septembre 1751, mort à Bessé (Sarthe) le 12 juin 1828, exerça la profession de notaire dans son pays natal. Propriétaire à Bessé, il fut élu (9 mai 1815) représentant de l'arrondissement de Saint-Calais à la Chambre des Cent-Jours, par 24 voix sur 47 votants et 60 inscrits. Son rôle parlementaire finit avec la législature.

QUARTARA (JEAN-CHARLES-ANTOINE), député au Corps législatif de 1811 à 1814, né à Gênes (Italie) le 23 octobre 1761, mort à une date inconnue, « fils du sieur David Quartara et de la dame Marie Hieronyme Guerina, conjoints », était négociant et banquier à Gênes, membre de la chambre de commerce et conseiller municipal de cette ville, lorsque le Sénat le désigna (8 mai 1811) pour représenter le département de Gênes au Corps législatif. Il y siégea jusqu'aux traités de 1814.

QUATREBARBES (THÉODORE, COMTE DE), député de 1816 à 1818, né à Angers (Maine-et-Loire) le 8 juillet 1803, mort à Angers le 6 avril 1871, appartenait à une famille légitimiste. Il fut officier dans la garde royale, quitta le service à la révolution de juillet, et se retira à Angers où il avait des propriétés; par la parole et par la plume, il fit alors une active propagande en faveur de la branche aînée, contre le gouvernement de Louis-Philippe, et se fit élire conseiller général de Maine-et-Loire. Candidat légitimiste, le 9 juillet 1812, à la Chambre des députés, dans le 4^e collège de Maine-et-Loire (Cholet), il échoua avec 104 voix contre 180 à M. Poudret de Sévret, élu. Mais il prit sa revanche aux élections générales suivantes, et devint député de Cholet, le 1^{er} août 1816, par 292 voix (403 votants, 473 inscrits), contre 189 au député sortant. Le général Lamoricière s'était mis également sur les rangs. Il prit place à l'extrême droite de la Chambre, et vota jusqu'à la révolution de février avec le petit groupe d'opposition royaliste. On lit dans un recueil de biographies parlementaires de l'époque : *La Chambre des députés daguerréotypée par un éléographe* (1817) : « M. de Quatrebarbes est imbérbe, ce qui ne l'empêche pas d'avoir une bonne figure et une forte tête légitimiste pur sang; il est incapable de se laisser prendre à la glu du système; il aime mieux consacrer son temps et sa fortune à faire prospérer l'agriculture dans son arrondissement et à cultiver les lettres comme un noble passe-temps. Sans être éloquent, M. de Quatrebarbes parle avec assez de facilité pour prendre part aux discussions secondaires et se rendre utile dans les commissions. » M. de Quatrebarbes ne fut pas élu représentant à l'Assemblée constituante. Il

continua de faire partie du conseil général de Maine-et-Loire, et échoua, le 29 février 1852, comme candidat conservateur légitimiste au Corps législatif dans la 4^e circonscription de Maine-et-Loire, avec 440 voix contre 9,772 à l'élu, M. Durfort de Civrac, et 4,321 à M. Cesson-Lavaun. En 1860, il se rendit à Rome et reçut un grade de général Lamoricière. Nommé gouverneur d'Ancône, il resta dans cette place jusqu'au moment de la capitulation. Puis il passa dans la retraite les dernières années de sa vie, sans cesser de prendre un vif intérêt aux affaires de son parti.

QUATREFAGES DE LA ROQUETTE (HENRI), député en 1789, né au Vigan (Gard), le 25 juin 1731, mort au Vigan le 8 avril 1824, était négociant et propriétaire au Vigan. Élu, le 30 mars 1789, député du tiers aux États Généraux, par la sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire, il prêta le serment du Jeu de paume, opta avec la majorité de l'Assemblée constituante, devint, en décembre 1791, maire du Vigan, et fut, après le régime révolutionnaire, conseiller d'arrondissement du Gard.

QUATREMÈRE DE QUINCY (ANTOINE-CHRYSOSTOME), député en 1791, au Conseil des Cinq-Cents, et de 1820 à 1822, né à Paris le 21 octobre 1756, mort à Paris le 28 décembre 1849, second fils de François-Bernard Quatremère de l'Épine, notable négociant qui avait reçu en 1780 des lettres de noblesse, et frère du savant littérateur Quatremère-Disjonval, fit ses études au collège Louis-le-Grand et s'y distingua surtout par un goût des plus vifs pour les arts. Destiné au barreau, il préféra se consacrer dès sa jeunesse à des recherches approfondies sur l'architecture et la sculpture; puis il se rendit à Rome (1776), visita l'Italie, séjourna quelque temps à Naples, et recueillit dans ce voyage les éléments de son *Dictionnaire d'architecture*, dont le premier volume ne parut qu'en 1788. Lié avec l'Italien Canova, avec les français Percier, Fontaine, Clérissieu et Julien, lauréat de l'Académie des Inscriptions pour son mémoire sur cette question : *Quel fut l'état de l'architecture chez les Égyptiens, et qu'est-ce que les Grecs en ont emprunté?* Quatremère était déjà en possession d'une solide renommée comme archéologue, lorsque la Révolution le surprit au milieu de ses travaux. Il en adopta très modérément les idées, fut proposé (2 juillet 1791) pour le poste de gouverneur du Dauphin, proposition qui n'eut pas de suites, et, le 21 septembre 1791, fut élu député du département de Paris à l'Assemblée législative, le 18^e sur 24, par 360 voix (720 votants). Il y défendit la monarchie constitutionnelle, fit décréter, le 12 mai 1792, malgré une vive opposition de la gauche, qu'une fête

serait célébrée pour honorer la mémoire de Simonneau, maire d'Etampes, mort dans l'exercice de ses fonctions, prit la parole en faveur des ministres Hertrand de Molleville, Dupont-Dutertre et Terrier de Montcel, et s'opposa, le 10 juillet, à la permanence des sections ainsi qu'à la déclaration de la patrie en danger, disant que c'était là « un moyen d'arriver à une nouvelle révolution ». Il intervint, d'autre part, dans les questions artistiques, présenta des observations sur les honneurs du Panthéon, et appuya les réclamations des artistes sur la distribution des prix, à la suite de l'exposition publique au salon du Louvre. Son attitude favorable aux royalistes le rendit impopulaire dans les derniers temps de la session, et, le 8 août 1792, il se plaignit d'avoir été attaqué au sortir de la séance. Quatresolz de Quincy fut emprisonné en 1793, et élargi, treize mois après, à la suite du 9 thermidor. Plein de zèle pour la contre-révolution, il devint président de la section royaliste de la Fontaine-de-Grenelle, et prit une part active aux préparatifs de l'insurrection du 13 vendémiaire an IV; la commission militaire siégeant au Théâtre-Français le condamna à mort par contumace. Mais, six mois plus tard, il reparut, et fut acquitté par un jury qui déclara qu'il n'y avait point de rébellion en vendémiaire. Élu, le 22 germinal an V, député de la Seine au Conseil des Cinq-Cents, il se montra plus ardent que jamais pour la cause royaliste, combattit les institutions républicaines, et fut inscrit au 18 fructidor sur les listes de proscription. Il réussit à se cacher, et fut rappelé par le gouvernement consulaire qui le nomma membre et secrétaire du conseil général de la Seine (29 ventôse an VIII). Il entra en 1804 à l'Institut, se rallia avec empressement, en 1814, au gouvernement royal, fut nommé censeur royal la même année, intendant des arts et monuments civils (janvier 1815), reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur et le cordon de Saint-Michel, et occupa, de 1816 à 1839, le poste de secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts. Il fut encore élu, le 13 novembre 1820, député de la Seine au grand collège, par 1,000 voix (1,816 votants, 2,206 inscrits). Il siégea alors au centre et vota jusqu'en 1822 avec les royalistes modérés. Il mourut dans sa 96^e année, laissant de nombreux ouvrages, dont plusieurs sont justement estimés, sur l'archéologie et les arts du dessin: *Considérations sur les arts du dessin en France*, suivies d'un *Plan d'Académie ou d'école publique et d'un système d'encouragement*; *Dictionnaire d'architecture*; le *Jupiter Olympien* (1815); *Lettres écrites de Londres à Rome sur les marbres d'Elgin, ou les sculptures du temple de Minerve à Athènes* (1815); *Histoire de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes du onzième siècle jusqu'à la fin du dix-huitième* (1830); *Histoire de la vie et des ouvrages de Raphaël* (1824); *Histoire de la vie et des ouvrages de Michel-Ange Buonarroti* (1835); *Essai sur la nature, le but et les moyens de l'imitation dans les beaux-arts, etc.* Il était chargé, pour la partie des beaux-arts, de la rédaction du *Journal des Savants*.

QUATRESOLZ (NICOLAS-MICHEL, CHEVALIER DE), SEIGNEUR DE MAROLLES, député en 1791, né à Coulommiers (Seine-et-Marne) le 24 octobre 1733, mort à Marolles-en-Brie (Seine-et-Marne) le 1^{er} août 1818, « fils de Nicolas Quatresolz, écuyer, seigneur de Marolles, et de demoiselle Augustine-Roberte-Suzanne-Henriette de For-

mont », était lieutenant civil à Marolles. Il devint, à la Révolution, président du district de Rozoy, maire de Marolles, et (31 août 1791) député de Seine-et-Marne à l'Assemblée législative, le 4^e sur 11, par 216 voix (367 votants). Il opta avec la majorité, et disparut de la scène politique après la session.

QUEINEC (JACQUES), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né le 23 mars 1755, mort à une date inconnue, était, au début de la Révolution, cultivateur à Ploudou-Ménez (Finistère). Il adopta modérément les idées nouvelles, et fut élu, le 8 septembre 1792, député du Finistère à la Convention, le 5^e sur 8, par 268 voix (411 votants). Dans le procès du roi, Queinec répondit: « Je ne suis pas juge, je ne puis donc voter que pour la détention pendant la guerre, et la déportation à la paix. » Impliqué dans les poursuites contre les Girondins, il fut détenu jusqu'à la réaction thermidorienne, rappelé ensuite à l'Assemblée par la nouvelle majorité, (18 frimaire an III), et élu par ses collègues de la Convention député au Conseil des Cinq-Cents (4 brumaire an IV); il y siégea jusqu'en l'an VI et reentra alors dans la vie privée.

QUÉLEN (HYACINTHE-LOUIS, COMTE DE), pair de France, né à Paris le 8 octobre 1778, mort à Paris le 31 décembre 1839, était le second fils de Jean-Claude-Louis de Quélen, capitaine de vaisseau, et d'Antoinette-Marie Hocquart, et appartenait à une ancienne famille bretonne qui eut pour chef Jean de Quélen, un compagnon de du Guesclin. Destiné à l'Église, il termina, sous la direction des abbés de Grandchamp et de Sambucy, ses études commencées au collège de Navarre, et fut un des premiers disciples de l'abbé Emery au séminaire de Saint-Sulpice, réorganisé après le Concordat. Ordonné prêtre le 11 mars 1807, il fut bientôt attaché comme vicaire général à M. de Caffarelli évêque de Saint-Brieuc, devint ensuite secrétaire du cardinal Feuch, refusa, après la disgrâce de ce dernier, le titre de chapelain de l'impératrice, et fut chargé (1812) de diriger dans l'église de Saint-Sulpice les exercices du catéchisme. En juin 1814, il prononça l'oraison funèbre de Louis XVI et, le 9 février 1815, dans l'église de Sainte-Elisabeth du Temple, celle de Mme Elisabeth sœur du roi. Grâce à l'appui du grand aumônier de France, Talleyrand-Périgord, il reçut le titre de vicaire général de la grande aumônerie, fut sacré peu après, dans l'église des Carmes de la rue de Vaugirard, évêque de Samosate *in partibus*, et, le 24 septembre 1819, fut nommé coadjuteur, avec future succession, du cardinal de Talleyrand, archevêque de Paris. Il prononça, le 14 mars 1820, à Saint-Denis, l'oraison funèbre du duc de Berry et, à la mort du cardinal, devint, le 20 octobre 1821, archevêque titulaire de Paris. Il fut élevé à la pairie le 31 octobre 1822. M. de Quélen siégea à la Chambre haute jusqu'en 1830, parmi les plus zélés défenseurs de la royauté et de l'Église. Dans la séance du 31 mai 1824, il se signala par son opposition au projet de conversion des rentes, et cette attitude lui valut une certaine popularité. L'épiscopat français, accusé de tendances ultramontaines, publia, le 8 avril 1826, une déclaration relative à l'indépendance des rois dans l'ordre temporel, déclaration à laquelle l'archevêque de Paris s'associa. La même année, Mgr de Quélen insista sans succès auprès de M. de Villèle pour faire présenter au roi une

demande d'amnistie en faveur des conventionnels régicides. Il protesta contre les ordonnances du 16 juin 1825 qui expulsaient les Jésuites; puis, à la mort du pape Léon XII, il lança un mandement où il essayait de prémunir les fidèles contre l'esprit de système qui menaçait l'Église d'une guerre intestine; l'abbé de La mennais riposta avec vivacité. Un discours adressé par l'archevêque au roi Charles X, à propos de la prise d'Alger, discours dans lequel il paraissait engager le roi à se saisir du pouvoir absolu, souleva de vifs commentaires dans la presse libérale, et fut, a-t-on dit, une des principales causes du sac de l'archevêché à la révolution de juillet. M. de Quélen ne reparut qu'en janvier 1831; mais les scènes de désordre qui se passèrent en 1832 à Saint-Germain-l'Auxerrois firent lancer contre lui un mandat d'amener, qui fut d'ailleurs presque aussitôt retiré. En mai suivant, l'archevêque crut devoir refuser la sépulture ecclésiastique à l'ancien évêque constitutionnel Grégoire, et ce refus lui suscita de nouveaux ennemis. Pendant l'épidémie cholérique, il substitua l'*Œuvre des orphelins du choléra*. Après l'attentat de Fieschi, il présida au service funèbre célébré aux Invalides pour honorer la mémoire des victimes, et, le 25 août 1838, il baptisa le comte de Paris. Il mourut d'une maladie de cœur. Il avait succédé, le 29 juillet 1824, comme membre de l'Académie française, au cardinal de Bausset.

QUÉLEN (AMABLE-GILLES-ANNE DE), député de 1824 à 1830, né à Paris le 30 juin 1773, mort au château de la Ville-Chevalier (Côtes-du-Nord) le 11 mai 1840, d'une famille d'ancienne noblesse bretonne, émigra à la Révolution avec son oncle, le marquis d'Autichamp, reentra en France sous le Consulat, mais n'exerça aucune fonction publique avant la Restauration. Maire de Plouégat en juin 1814, chevalier de Saint-Louis le 26 juillet suivant, inspecteur général de la garde nationale des Côtes-du-Nord le 11 mars 1815, président du collège électoral de Guingamp en 1824, il fut élu député du 3^e arrondissement électoral des Côtes-du-Nord (Guingamp), le 25 février 1824, par 195 voix (237 votants, 265 inscrits), et réélu, le 17 novembre 1827, par 119 voix (193 votants, 228 inscrits), puis, au grand collège du même département, le 3 juillet 1830, par 111 voix (182 votants, 210 inscrits). M. de Quélen prit place dans la majorité royaliste, mais vota avec une certaine indépendance, et défendit contre les entreprises des ultras et contre les interprétations des ministres la charte constitutionnelle. Dévoté à la branche aînée, il donna sa démission aux journées de juillet, et fut remplacé, le 21 octobre de la même année, par M. Riollay.

QUÉLEN DE STUER DE CAUSSADE. — Voy. VAUGUYON (DUC DE LA).

QUÉNAULT (HIPPOLYTE-ALPHONSE), député de 1837 à 1841 et de 1843 à 1848, né à Cherbourg (Manche) le 6 juin 1795, mort à Paris le 6 avril 1878, se fit inscrire au barreau de Paris en 1816, fut reçu docteur en droit en 1828, et acheta, l'année suivante, une charge d'avocat à la cour de Cassation. Partisan du gouvernement de juillet, il fut nommé juge au tribunal de la Seine en 1830, chef de division au ministère de la Justice en 1833, maître des requêtes au conseil d'État en 1836, et conseiller d'État en 1837. Après avoir échoué à la

députation, dans le 3^e collège de la Manche (Cherbourg), le 21 juin 1834, avec 160 voix contre 171 à Félix M. de Briquerville, député sortant, il fut élu dans ce même collège, le 4 novembre 1837, par 313 voix (467 votants, 331 inscrits), contre 150 à M. de Briquerville, député sortant, et réélu, le 2 mai 1839, par 277 voix (477 votants, 330 inscrits), contre 196 à M. Thiers. Nommé secrétaire général du ministère de l'Intérieur le 17 mai 1839, il dut se représenter devant ses électeurs, qui lui confirmèrent son mandat, le 15 juin suivant, par 289 voix (310 votants, 527 inscrits). Secrétaire général du ministère de la Justice le 1^{er} novembre 1840, il dut encore se représenter, et fut réélu, le 12 décembre suivant, par 231 voix (418 votants, 571 inscrits), contre 211 à M. de Briquerville. Avocat général à la cour de Cassation le 7 octobre 1841, et soumis de nouveau à la réélection, il échoua, le 13 novembre suivant, avec 211 voix contre 275 à Félix M. de Briquerville. Il ne se représenta pas aux élections générales du 9 juillet 1842, mais, le 20 septembre 1843, il fut élu dans le 5^e collège de la Manche (Coutances), en remplacement du général Bonnemais nommé pair de France, par 233 voix (482 votants, 524 inscrits), contre 162 à M. Le Mengonnat et 53 à M. Moselman, et fut réélu, le 1^{er} août 1846, par 270 voix (430 votants, 537 inscrits), contre 83 à M. Demezango et 35 à M. Achard de Bouvoisier. La veille, 31 juillet, il avait été nommé conseiller à la cour de Cassation. M. Quénauld siégea dans la majorité ministérielle, et approuva la loi d'appanage, l'indemnité Pritchard, soutint le ministère Guizot, et, à la séance du 7 février 1848, attaqua, à propos de la campagne des banquets, « les terroristes et les utopistes. » Hippolyte Castille l'appelle un « conservateur ourluqué ». En 1848, il reprit sa robe d'avocat, fut admis à la retraite, comme conseiller à la cour de Cassation, le 29 octobre 1879, et fut nommé en 1874 vice-président du tribunal des conflits, poste qu'il occupa jusqu'en 1877. Officier de la Légion d'honneur du 19 février 1849 et commandeur du 1^{er} août 1868. On a de lui : *Traité des assurances terrestres* (1827); *De la juridiction administrative* (1830).

QUENSON (FRANÇOIS-LOUIS-JOSEPH), député de 1816 à 1818, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 22 novembre 1794, mort à Nielles (Pas-de-Calais) le 26 octobre 1879, fit ses classes au collège de Saint-Omer, étudia le droit à Bruxelles et à Paris, et subit avec succès les épreuves du concours d'agrégation, en vue du professorat. Mais il y renonça pour entrer dans la magistrature, et fut attaché à la cour de Douai, sous la Restauration, comme conseiller auditeur, puis comme conseiller en titre. Plus tard, au moment d'être promu président de chambre, il demanda à occuper le siège de président du tribunal civil de Saint-Omer; il ne le quitta qu'en 1861, lorsqu'il fut atteint par la limite d'âge. Conseiller général du Pas-de-Calais pour les cantons de Fauquembergues et de Lambres, de 1831 à 1848, puis pour le canton de Lambres, de 1848 à 1877, il appartint également, sous Louis-Philippe, à la Chambre des députés. Le 9 juillet 1842, il avait fait une première tentative dans le 6^e collège du Pas-de-Calais (Saint-Omer), et avait réuni, sans être élu, 151 voix contre 180 au député sortant, réélu, M. Armand. Il fut plus heureux le 1^{er} août 1846, dans la même circonscription: élu, comme conservateur, par 217 voix (369 votants, 389 inscrits), contre 111 à M. Armand,

il vota avec le ministère jusqu'à la révolution de février 1818. M. Quenson mourut en 1870, à un âge très avancé, à Nielles-lès-Bléquin, dont il avait été maire; il était président honoraire de la Société d'agriculture de Saint-Omer et de la Société des antiquaires de la Morinie, et officier de la Légion d'honneur.

QUERHOENT (LOUIS-JOSEPH, COMTE DE), représenté en 1819, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) le 20 octobre 1781, mort au château de Beauchéno (Ille-et-Vilaine) le 3 février 1866, suivit la carrière des armes et prit sa retraite avec le grade de capitaine. D'opinions royalistes, il fut élu, le 13 mai 1819, représentant d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, le 7^e sur 12, par 73,676 voix (106,407 votants, 151,953 inscrits). M. de Querhoent siégea à droite et vota avec la majorité, pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel; il rentra dans la vie privée au 2 décembre 1851.

QUÉRU (RENÉ-ANTOINE), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était président du district de Verneuil. Élu, le 20 septembre 1791, premier député suppléant du département de l'Eure à l'Assemblée législative, par 272 voix (312 votants), il fut admis à siéger le 21 mars 1792, en remplacement de M. Helivet de Saint-Mars, décédé. Son rôle politique assez obscur prit fin avec la session.

QUÉRU DE LA COSTE (PIERRE), député en 1789, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 11 janvier 1742, mort à Rennes le 31 juillet 1804, entra dans les ordres. Il était recteur de la paroisse Saint-Jean à Rennes, au moment de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, secrétaire de la correspondance de Rennes avec les députés du clergé, il fut élu, le 15 septembre 1789, député du clergé de la sénéchaussée de Rennes aux États-Généraux; cette élection complémentaire était motivée par la double démission des abbés Guillou et Huanault. Il approuva les événements des 5 et 6 octobre à Versailles, appuya la majorité réformatrice, prêta le serment ecclésiastique le 27 décembre 1790, et partit en congé le 19 mai suivant. De retour à Rennes, il renoua, sous la Terreur, aux fonctions ecclésiastiques, épousa sa servante, et mourut conservateur du musée de Rennes et membre correspondant de l'Académie celtique.

QUESLIN (JEAN-ABRIEN), député en 1791, né le 5 avril 1754, mort à une date inconnue, exerçait à Barfleur (Manche) la profession de notaire. Élu, le 11 septembre 1791, député de la Manche à l'Assemblée législative, le 13^e et dernier, par 261 voix (400 votants), il appartint à la majorité réformatrice. En 1792, il fit décréter que le ministre de la Marine rendrait compte des mesures prises pour la sûreté des côtes, fixer le délai pour les réclamations des pensions, décider que les colonies concourraient à la formation de la Convention nationale, et confisquer les biens appartenant aux émigrés dans les colonies. Son rôle politique prit fin avec la session.

QUESNAY DE SAINT-GERMAIN (ROBERT-FRANÇOIS-JOSEPH), député en 1791, né à Valenciennes (Nord) le 23 janvier 1751, mort à Bassanges (Maine-et-Loire) le 8 avril 1805, pe-

tit-fils du célèbre économiste Quesnay, fit ses études à Nevers, s'occupa d'agriculture avec son père, et voyagea à l'étranger, où il reçut, grâce à la célébrité de son grand-père, un accueil empressé aux cours de Carlsruhe et de Pologne. Secrétaire de Turgot, pendant son ministère, puis, en 1776, conseiller à la cour des aides de Paris, il s'éprit des idées de la Révolution, et fut nommé, en 1790, juge au tribunal de district de Saumur. Élu, le 19 septembre 1791, député de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative, le 9^e sur 11, par 246 voix (150 votants, 603 inscrits), il prit place parmi les constitutionnels, et défendit la cause de la monarchie. Rentré dans la vie privée après la session, il n'exerça de nouveau des fonctions publiques qu'après le 18 brumaire auquel il s'était rallié. Nommé, en floral an VIII, président du tribunal civil de Saumur, il se retira, au bout de quelques années, en son château de Bassanges où il mourut. On a de lui : *Projet d'instructions et pouvoirs généraux et spéciaux à donner aux députés des États généraux* (Paris, 1789).

QUESNÉ (HENRI-MATHIEU), député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Elbeuf (Seine-Inférieure) le 18 octobre 1813, mort à Elbeuf le 24 octobre 1887, fonda et dirigea dans sa ville natale une importante manufacture de drap, s'occupa peu de politique, sous Louis-Philippe, mais, s'étant rallié au prince Louis Napoléon, fut successivement élu, comme candidat officiel, député au Corps législatif dans la 2^e circonscription de la Seine-Inférieure, le 29 février 1852, par 11,993 voix (20,605 votants, 33,575 inscrits) contre 4,251 à M. Randoing, 2,597 à M. Chennevière, et 1,495 à M. Bourdon, ancien représentant; le 22 juin 1857, par 12,950 voix (18,153 votants, 32,354 inscrits), contre 5,370 à M. Leballour de Villiers; le 1^{er} juin 1863, par 12,692 voix (23,312 votants, 35,047 inscrits), contre 7,092 à M. Manchon et 3,402 à M. Bourdon; le 24 mai 1869, par 13,387 voix (25,492 votants, 34,828 inscrits), contre 11,657 à M. Manchon et 286 à M. Aubry. Ami de M. Pouyer-Quartier, M. Quesné défendit, comme lui, les idées conservatrices et protectionnistes, signa la demande d'interpellation des 116 et vota contre la guerre en juillet 1870. Il rentra dans la vie privée à la révolution du 4 septembre. Officier de la Légion d'honneur du 14 août 1869.

QUESNEL (GABRIEL-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, date de naissance et de mort inconnues, était homme de loi à Pont-l'Évêque, lorsqu'il fut élu, le 22 germinal an V, député du Calvados au Conseil des Cinq-Cents, par 342 voix (396 votants). Il siégea obscurément dans cette assemblée jusqu'en l'an VII, et rentra ensuite dans la vie privée.

QUEYSEN (GUILLAUME), député au Corps législatif de 1811 à 1814, né à Zwoll (Hollande) le 31 mai 1751, mort à Zorgoliet (Hollande) le 11 août 1817, fit ses études à Deventer et à Leyde, et exerça d'abord la profession d'avocat. Membre du conseil municipal de Zwoll, il donna sa démission en 1787, pour se retirer à la campagne. Il accepta pourtant, en 1795, d'être membre des États de la province, (Over-Yssel), puis des États-Généraux; il fit aussi partie de la première convention nationale de la République batave, prit part à la rédaction d'un projet de constitution, et, dans la seconde convention nationale, à laquelle

il fut réélu, siégea dans le comité des affaires étrangères. Mais le parti avancé, qui le tenait en suspicion, le suspendit de ses fonctions et obtint qu'il fut détenu à Hborn (février 1793). Il y demoura jusqu'en juin, vécut quelque temps dans la retraite, devint membre du directoire exécutif de la république, puis conseiller d'Etat, et fut appelé par le roi Louis Bonaparte aux fonctions de directeur général des postes. En 1809, Guillaume Queysen fut nommé préfet du département de l'Est-Frise. Après la réunion de la Hollande à la France, le Sénat conservateur le désigna (11 février 1811) pour représenter le département des Bouches-de-l'Yssel au Corps législatif impérial, où il siégea jusqu'aux traités de 1814. Il termina sa carrière comme conseiller d'Etat du nouveau royaume des Pays-Bas, chevalier de l'ordre du Lion-Belgique et commandeur de l'ordre de l'Union.

QUILLO (ANTOINE-MARIE-RENÉ LE COCHIAULT DU), député de 1833 à 1839, né à Quimperlé (Finistère) le 19 juin 1779, mort à une date inconnue, était propriétaire à Quimperlé, lorsqu'il se présenta, comme candidat légitimiste, à la Chambre des députés, le 21 juin 1834, dans le 6^e collège de Finistère (Quimperlé), où il échoua avec 62 voix contre 69 à l'écu, M. Tupinier, député sortant. M. du Quillo fut plus heureux dans le même collège, le 7 février 1838 : élu député par 70 voix (128 votants, 149 inscrits), il prit place à droite, dans le petit groupe d'opposition royaliste, et ne fut pas réélu en 1839.

QUILLET (LOUIS-FRANÇOIS-GABRIEL), député en 1791, né à Cramout (Somme) en 1742, mort à Paris le 28 février 1792, était cultivateur à Cramout. Il devint administrateur du district d'Abbeville, et fut élu, le 2 septembre 1791, député de la Somme à l'Assemblée législative, le 7 sur 8, par 336 voix (413 votants). Il prit place dans la majorité réformatrice, et mourut peu de temps après l'ouverture de la session.

QUINEMONT (ARTHUR-MARIE-PIERRE, MARQUIS DE), député au Corps législatif de 1863 à 1870, sénateur de 1876 à 1879, né à Orléans (Loiret) le 19 août 1803, mort à Tours (Indre-et-Loire) le 4 avril 1893, d'une famille de noblesse écossaise établie en France depuis 1481, passa à l'École de Saint-Cyr en 1825, devint lieutenant au 6^e cuirassiers, et donna sa démission en 1830. Il entra alors dans la diplomatie (1837) et fut successivement attaché aux légations de Florence, de Hambourg et de Copenhague. Il donna encore sa démission en 1839, se retira en Touraine, où il possédait des propriétés, et devint (1839) conseiller général du canton de l'Isle-Bouchard. Colonel de la garde nationale de Tours (1818-1862), président du comice agricole de Chinon (1849-1870), légitimiste rallié au second empire, il fut élu député au Corps législatif dans la 2^e circonscription d'Indre-et-Loire, le 1^{er} juin 1863, par 20,003 voix (28,410 votants, 32,657 inscrits), contre 8,587 à M. de Flavigny, et fut réélu, le 24 mai 1869, par 18,019 voix (24,793 votants, 28,193 inscrits), contre 3,340 à M. Desplanches, 2,161 à M. de Flavigny et 1,227 à M. Renault. Il siégea dans la majorité, mais vota cependant contre la guerre contre la Prusse. Reinté dans la vie privée en 1870, il ne reparut sur la scène politique qu'en 1876, ayant été élu, le 30 janvier, sénateur d'Indre-et-Loire, par 130 voix (335 votants). Il siégea dans la majorité

monarchiste et vota pour la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglio. Au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, il ne réunit plus que 105 voix sur 331 votants, et quitta la vie politique. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 avril 1847 ; officier du 14 août 1868.

QUINET (JEAN-LOUIS-EDGAR), représentant en 1848, en 1849 et en 1871, né à Bourg (Ain) le 17 février 1803, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 27 mars 1875, fils de Jérôme Quinet, commissaire des guerres sous le premier Empire, appartenait à une vieille famille de la Bresse, dont plusieurs membres furent des magistrats distingués. Il avait trois ans quand sa mère l'emmena rejoindre son père, alors attaché à l'armée du Rhin. Il vécut pendant de longs mois au milieu des soldats, revint en Bresse au commencement de 1807, et reçut de sa mère des leçons qui influèrent beaucoup sur son développement moral et intellectuel. En 1811, le jeune Edgar Quinet entra au collège de Charolles, où il eut pour maîtres un ancien capitaine de dragons, un vieux prêtre délié de ses vœux et marié, et un professeur de musique qui lui fit chanter la *Marseillaise*. Mis au collège de Bourg à la fin de 1815, il termina ses études au lycée de Lyon. Admissible aux examens de l'École polytechnique, il refusa de suivre une carrière qui l'eût obligé à servir le drapeau blanc. Alors il commença son droit, l'interrompit pour travailler chez un banquier, le reprit ensuite, et débuta dans la vie littéraire par une œuvre satirique, les *Tablettes du Juif-Erçant* (1823). Son amour de la science le conduisit en Allemagne, à Heidelberg. A son retour il publia une traduction des *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité* de Herder, dont les opinions l'avaient séduit. Le jeune philosophe présenta son œuvre à Cousin, qui la reçut avec bienveillance. Il se lia avec Michellet, eut avec les philosophes et historiens allemands, Niebuhr, Schlegel, Tieck, Uhland, Creutzer, et publia en opuscule : *L'Origine des dieux*, qui contient en germe le *Génie des religions*. Cette même année, Quinet écrivit au chef du catholisme, M. de Martignac, pour lui demander d'adjoindre à l'armée envoyée en Morée au secours des Grecs une expédition scientifique sur le plan de celle d'Égypte. Cette idée ayant été adoptée, il fut élu par l'Institut membre de la commission scientifique de Morée, et il partit. La relation de son voyage parut sous ce titre : *De la Grèce moderne et de ses rapports avec l'antiquité* (1830). Partisan enthousiaste de la révolution de juillet, il se jeta avec ardeur dans le mouvement contemporain, et par plusieurs brochures : *De la démocratie dans ses rapports avec l'histoire politique, l'Allemagne et la Révolution, avertissement à la monarchie de 1830*, affirma ses opinions républicaines, et prédit l'avènement prochain de la démocratie. En même temps, il donnait à la *Revue des Deux-Mondes* nombre de travaux littéraires et scientifiques, retrouvait les épopées inédites du XII^e siècle, et publiait dans *l'Avenir*, de Lamennais, de volumineux rapports sur ses feuilles littéraires. Après la mort de son père, de 1832 à 1833, Quinet fit un voyage en Italie. C'est là qu'en étudiant les monuments, les hommes, les mœurs, la religion et les révolutions à Venise, à Florence, à Rome, à Naples, il finit *Ahasverus*, poème allégorique en prose qui tend à peindre « l'esprit enfiévré cherchant à travers l'ombre le soleil qui va venir ».

et « l'humanité sourdement travaillée dans ses entrailles comme si elle allait enfanter un Dieu. » Ce genre de poésie mystique n'eut pas un succès général. Cependant d'innombrables articles, publiés pendant le règne de Louis-Philippe dans les revues, dans les journaux et en brochures, attestèrent l'activité infatigable de l'esprit de Quinet et la part qu'il prit à toutes les manifestations de la pensée en France. Une conviction traverse et pénètre toutes ces œuvres passagères : c'est que l'esprit moderne a besoin d'unir et de concentrer toutes ses forces pour sortir définitivement du moyen âge « ce grand tombeau. » Quinet rendit hommage à la mémoire de Goethe et combattit à la fois la *gallomanie* et la *teutomanie*. Il se maria en Allemagne (1833), passa quelque temps à Heidelberg et à Baden-Baden, puis vint faire imprimer à Paris son poème intitulé *Napoléon* (1836), où il peignit, suivant sa propre expression, « un héros plus grand que nature, plus noble qu'il n'a été en effet. » Travailler d'une rare puissance, Quinet touchait à toutes les questions. Son *Prométhée*, « un vrai prophète du Christ au sein de l'antiquité païenne », son *Histoire de la poésie épique* (1836-1837), son *Examen de la vie de Jésus* de Strauss (1838), datent de ce moment. Il couronna cette période purement littéraire de son existence par deux thèses soutenues à Strasbourg, l'une sur l'Art, l'autre de *Indica poetis antiquissima natura et indole* (1839). C'est à la fin de 1833 qu'il avait quitté sa résidence de Heidelberg pour entrer dans l'enseignement public. Nommé professeur de la littérature étrangère à Lyon par M. de Salvaudy, il y fit, de 1833 à 1842, des leçons sur les civilisations antiques, qui obtinrent un grand succès. Mais il ne se désintéressait pas des questions actuelles. Sa brochure : *Avertissement au pays* (1841), déplorait, à propos de la guerre d'Orient, la scission de la bourgeoisie et du prolétariat, et demandait l'abolition des traités de 1815. Malgré les tendances républicaines du publiciste, Villemain créa tout exprès pour lui une chaire de littérature méridionale au Collège de France (28 juillet 1841) : c'était le temps des querelles suscitées par la liberté d'enseignement. De concert avec Michelet, Edgar Quinet soutint énergiquement dans plusieurs écrits la cause de la pensée libre. Ses leçons sur les Jésuites furent de vraies batailles (1843) : le cours de 1844 roula sur l'ultramontanisme, celui de 1845 sur le christianisme et la Révolution française. Alors le gouvernement s'inquiéta et voulut intervenir : il imposa au professeur un programme que celui-ci refusa d'accepter (8 avril 1846). Quinet continua de faire de sa chaire un tribunal d'où il répandait parmi la jeunesse l'enseignement révolutionnaire. Mais le pouvoir lui retira la parole, malgré les vives protestations des étudiants et des journaux de l'opposition. Le professeur consacra ses loisirs forcés à visiter l'Espagne. A son retour, il publia ses impressions, ainsi qu'une partie de ses anciens cours, sous ce titre : *Mes vacances en Espagne ; le Christianisme et la Révolution française* (1846). Ardent, plus que jamais, à combattre la réaction politique et religieuse, il fut porté comme candidat à la députation, le 1^{er} août 1846, par l'opposition radicale, dans le 2^e collège de l'Ain (Bourg) ; mais il n'obtint que 65 voix contre 152 à Félix M. Leroy de la Tourneille. Il eut une part active à l'agitation réformiste, prit les armes en février, et ne les quitta que pour inaugurer la République au Collège de France,

« dans la chaire d'un lecteur du roi. » La salle du Collège de France se trouvant trop étroite, il dut transporter son cours dans le grand amphithéâtre et dans la vaste cour de la Sorbonne. Nommé colonel de la 11^e légion de la garde nationale de Paris, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Ain à l'Assemblée Constituante, le 4^e sur 9, par 55,263 voix. Il s'assit à gauche, fit partie du comité des affaires étrangères, prit rarement la parole, et vota : contre le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Causse, contre le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, pour l'abolition du remplacement militaire, contre le droit au travail, pour l'ensemble de la Constitution, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition romaine, pour l'amnistie des transportés. Il s'attacha à étudier les questions du moment dans ses brochures sur la *Croisade autrichienne, française, napolitaine, espagnole, contre la République romaine* (1849), sur *l'Enseignement du peuple* (1850), *l'Etat de siège* (1850), *la Revision* (1851). Réélu, le 13 mai 1849, représentant de l'Ain à l'Assemblée législative, le 3^e sur 8, par 51,944 voix (82,754 votants, 102,031 inscrits), il combattit les actes du gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte, se prononça contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel, réclama, après les revues de Satory, la mise en accusation du président, protesta contre le coup d'Etat, et fut nominativement expulsé de France par le décret du 9 janvier 1852. Il se réfugia d'abord à Bruxelles, où il épousa une jeune veuve moldave, la fille du poète Assaki. Retiré plus tard à Veytaux, en Suisse, il ne profita ni de l'amnistie de 1859, ni de celle de 1869, et consacra ses heures d'exil à de nombreux ouvrages : *Les Révolutions d'Italie* (1852), *l'Histoire de la fondation des Provinces unies* (1854), *l'Histoire de mes villes* (1858), *la Campagne de 1815* (1862), *Pologne et Rome* (1863), *la Révolution* (1865), *Critique de la Révolution*, où il blâme ouvertement la condamnation de Louis XVI en 1793 ; *France et Allemagne* (1867), *la Question romaine devant l'histoire* (1867), etc. Aux élections législatives de 1869, il déclina la candidature qui lui fut offerte dans une des circonscriptions de Paris. En septembre 1870, il adressa aux Allemands qui envahissaient la France un généreux et vain appel à la fraternité des peuples, et se rendit à Paris, où il publia dans le *Siccle* des articles très remarquables sur la politique impitoyable de M. de Bismarck et de « ses doux-cœurs Vandales ». Un décret du 17 novembre 1870 lui avait rendu son titre de professeur de langues et de littératures méridionales au Collège de France ; mais les circonstances ne lui permirent pas de rouvrir son cours. Élu, le 8 février 1871, représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le 5^e sur 43, par 199,472 voix (328,970 votants, 547,858 inscrits), il prononça le 1^{er} mars, à Bordeaux, un remarquable discours contre les préliminaires de paix, « car c'est, dit-il, la guerre à perpétuité sous le masque de la paix », et devint à Versailles, avec Louis Blanc et Peyrat, un des inspirateurs théoriques du groupe parlementaire de l'extrême gauche. En mai 1871, il proposa d'apporter des modifications au fonctionnement du suffrage universel, voulant que les villes eussent une représentation distincte de celle des campagnes ;

mais sa proposition ne fut appuyée que par 23 voix. Quelques mois plus tard, il déposa une motion tendant à la dissolution de l'Assemblée. Depuis lors, il ne parla plus dans les séances publiques; mais il s'associa à divers manifestes de l'extrême gauche, notamment à celui du 13 juin 1871, et se mit fréquemment en communication avec le public et ses électeurs par des lettres publiées dans les journaux. Le 7 février 1873, il écrivit à Garibaldi pour protester contre « les allégations d'hommes qui, ne pouvant le comprendre, ont encore une fois cherché à ternir sa gloire ». Edgar Quinet se prononça contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la chute de Thiers au 24 mai, contre le septennat, l'état de siège, la loi des maires, contre le ministère de Broglie, et se déclara opposé, avec un petit nombre d'amis, au vote de la Constitution de février 1875. Il mourut à Versailles le 27 mars suivant, après avoir publié encore trois ouvrages : *Le siège de Paris et la défense nationale* (1871), *la République* (1872), et *L'Esprit nouveau*. Philosophe hardi, politique passionnément épris de liberté, écrivain éloquent, chaleureux, poétique, Edgar Quinet fut un des plus grands remueurs d'idées du XIX^e siècle. Sa femme, Mme Quinet, née Assaki, s'est fait connaître aussi par quelques ouvrages intéressants; à la mort de son mari, elle a reçu de l'Etat une pension de 3,000 fr.

QUINETTE (NICOLAS-MARIE), BARON DE ROCHEMONT, député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, ministre, et pair des Cent-Jours, né à Paris le 16 septembre 1763, mort à Bruxelles (Belgique) le 14 juin 1821, fils de Jean Quinette et de Marie-Henriette-Pétronille Calais, exerçait à Soissons, avant 1789, la profession de notaire. Il adopta les idées révolutionnaires, fut nommé administrateur de l'Aisne et, le 8 septembre 1791, fut élu député de ce département à l'Assemblée législative, le 12^e sur 14, par 283 voix (533 votants). Il fut un des membres les plus zélés du côté gauche, et appuya avec force le séquestre des biens des émigrés et la déclaration de guerre à l'Autriche. Il opina constamment dans le sens de la majorité, réclama des poursuites contre le duc de Brissac, commandant de la garde constitutionnelle du roi, fit partie de la commission chargée de surveiller les ministres du Dix-Août, et fut envoyé en mission à l'armée de La Fayette, avec des instructions dont il s'acquitta sévèrement. Réélu, le 4 septembre 1792, député de l'Aisne à la Convention, le 1^{er} sur 12, par 525 voix (653 votants), il remplit diverses missions aux armées. Il ne s'était pas rallié tout d'abord à la République, car, le 21 septembre, il répondit à Collot d'Herbois qui demandait l'abolition de la royauté, « que c'était au peuple seul qu'appartenait le droit de se prononcer. » Dans le procès du roi, il vota en ces termes : « Au moment où je vais prononcer avec rigueur, mais avec justice, sur le sort de Louis, je prends l'engagement solennel de juger avec la même sévérité ceux qui, comme Louis, usurperaient ou voudraient usurper les droits du peuple. Au nom de la déclaration des droits, qui veut que la loi soit égale pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse; en conséquence de la déclaration unanime de la Convention nationale, portant que Louis Capet est coupable; conformément à la section 1^{re} du titre de la 2^e partie du code pénal, qui établit la peine de mort pour les crimes et attentats contre la chose publique, je reconnais que Louis Capet a encouru la peine

de mort. » C'est sur sa proposition, appuyée et développée par Isnard, que, le 23 mars 1793, la Convention décréta la transformation du comité de défense en comité de salut public, qui fut définitivement organisé le 6 avril, et dont il fit partie. Envoyé, avec Camus et autres, à l'armée de Dumouriez pour faire arrêter ce général, il fut livré par celui-ci, avec ses collègues, au prince de Cobourg (1^{er} avril 1793), et fut soumis à une assez dure captivité jusqu'au 25 décembre 1795, jour où il fut délogé, ainsi que ses collègues, à Bâle, contre la fille de Louis XVI. Le 23 vendémiaire an IV, il avait été élu député au Conseil des Cinq-Cents par le département du Nord, avec 317 voix (619 votants), et par les Basses-Pyrénées, avec 240 voix (262 votants). Il fut secrétaire, puis président de cette assemblée d'où il sortit en mai 1797, fut nommé, en 1799, ministre de l'Intérieur, et se vit en butte, dans ce poste, à des reproches d'incapacité qui le firent révoquer au 18 brumaire. Rallié aussitôt à Bonaparte, Quinette devint préfet de la Somme. Il vint, en an VIII, fut fait conseiller d'Etat le 5 octobre 1810, et, peu de jours après, directeur général de la comptabilité des communes et des hôpitaux. Napoléon lui conféra le titre de chevalier le 27 juillet 1808, et celui de baron le 19 septembre 1810. Quinette abjura en 1811 à la déchéance de l'empereur, mais il resta sans fonctions sous la première Restauration, et vint à la campagne dans ses propriétés aux environs de Paris. Aux Cent-Jours, il se présenta dès le 26 mars à l'empereur, qui lui confia une mission extraordinaire dans l'Est, la Seine-Inférieure et la Somme, avec le titre de conseiller d'Etat, et l'appela, le 2 juin 1815, à siéger dans la Chambre des pairs impériale. A la nouvelle de la défaite de Waterloo, Quinette parla, à la séance du 28 juin à la Chambre des pairs, avec beaucoup d'adresse pour éluder la reconnaissance de Napoléon II, et fut nommé, le même jour, membre du gouvernement provisoire. Atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il s'embarqua au Havre, le 8 février suivant, pour les Etats-Unis sur un navire américain, l'*Albion*. Une note de police rapporte qu'il causa beaucoup à bord, déclara que Louis XVIII régnerait peu de temps, que ce serait après lui le duc d'Orléans, mais que lui, Quinette, n'était ni pour les Bourbons, ni pour Bonaparte; qu'il était républicain. A son arrivée à New-York, il fut reçu par les réfugiés français, qui lui offrirent un banquet auquel assista Joseph Bonaparte. Quinette ne resta que deux ans en Amérique; il s'embarqua en mai 1818, à New-York, sur le *The Maurot*, à destination de Liverpool, sous le nom de M. de Rochemont, et vint se fixer à Bruxelles où sa femme alla le rejoindre, et d'où elle demanda en vain son rappel (lettre du 7 juin 1819). Quinette mourut à Bruxelles deux ans après, d'une attaque d'apoplexie.

QUINETTE (THÉODORE-MARTIN), BARON DE ROCHEMONT, député de 1835 à 1848, représentant en 1848, né à Amiens (Somme) le 7 septembre 1802, mort à Paris le 15 juin 1881, fils du précédent, suivit, à l'âge de treize ans, son père en exil, et rentra en France quelques années après. Il prit part à la révolution de 1830, fut décoré de juillet, devint maire de Soissons (1832), conseiller général de l'Aisne, et brigua en 1835 les suffrages des électeurs censitaires; élu, le 15 janvier, député du 5^e collège de l'Aisne (Ver vins) par 224 voix (232 votants, 108 ins-

crits), en remplacement du général Sébastiani démissionnaire, il prit place à gauche et vota avec l'opposition dynastique. Il obtint sa réélection, le 4 novembre 1837, par 260 voix (278 votants, 491 inscrits), puis, le 2 mars 1839, par 298 voix (451 votants), se prononça notamment pour l'adjonction des capacités au cens électoral, pour les incompatibilités parlementaires, contre la dotation du duc de Nemours, et fut encore réélu, le 9 juillet 1842, par 350 voix (424 votants, 591 inscrits), contre 66 à M. Godelle, et, le 1^{er} août 1846, par 358 voix (365 votants, 605 inscrits). Il repoussa l'indemnité Pritchard, combattit la politique du ministre Guizot et traita principalement à la tribune de la Chambre les matières administratives; on doit à son initiative, l'établissement des trottoirs dans les villes. Après la révolution du février, M. Quinette de Rochemont fut élu (23 avril 1848) représentant de l'Aisne à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 11, par 123,391 voix (130,363 votants, 151,878 inscrits). Il vota pour le bannissement de la famille d'Orléans et se montra favorable à la politique modérée. Ayant été nommé, le 15 juin, ministre plénipotentiaire en Belgique, il remplit ces fonctions jusqu'au coup d'État du 2 décembre 1851, fut remplacé par le duc de Bassano, hésita quelque temps à se rallier à l'Empire, et se décida à accepter, en 1854, le titre de conseiller d'État. M. Quinette de Rochemont a été admis à la retraite en cette qualité le 12 décembre 1873. Commandeur de la Légion d'honneur du 4 août 1867.

QUINSONAS (EMMANUEL-VICTOR POURROY DE L'AUBERVIÈRE, MARQUIS DE), député de 1824 à 1827, né à Grenoble (Isère) le 3 décembre 1775, mort au château de Beaupréau le 20 mars 1852, fut d'abord chevalier de Malte. Rentré en France pendant la Révolution, il ne tarda pas à émigrer et, en 1799, prit du service en Russie. Il fit en Bessarabie les campagnes de 1804 à 1806 et obtint, l'année suivante, le grade de général-major. Rentré en France en 1811, il ne voulut pas prendre part aux guerres contre les coalisés, et accueillit avec joie le retour des Bourbons, qui lui donnèrent le grade de maréchal de camp équivalent à celui qu'il avait déjà reçu du czar. Pendant les Cent-Jours il suivit Louis XVIII à Gand, et devint, au retour, chevalier de Saint-Louis et commandant du département du Bas-Rhin. Inspecteur d'infanterie de 1818 à 1822, il reçut, en 1823, le commandement de la 2^e brigade de la 1^{re} division du 5^e corps de l'armée d'Espagne, avec laquelle il se distingua à l'ampelune, et fut ensuite appelé aux fonctions de gouverneur provisoire de la Havane. Élu, le 25 février 1824, député du 3^e arrondissement électoral de l'Isère (Grémieu), par 186 voix (213 votants, 287 inscrits), il siégea dans la majorité de la « Chambre retrouvée », vota la loi d'indemnité et la loi du sacrilège, et se montra toujours dévoué au ministère Villele. Les élections générales du 16 novembre 1827 ne lui donnèrent, dans le même collège, que 101 voix contre 110 à Félu, M. Michoud. En 1825, M. de Quinsonas avait été appelé au commandement de la 1^{re} brigade d'infanterie de la garde royale. La révolution de 1830 le rendit à la vie privée.

QUINSONAS (JOSEPH-OCTAVIEN-MARIE POURROY DE L'AUBERVIÈRE DE), pair de France, né à Grenoble (Isère) le 9 octobre 1766, mort à Grégy (Seine-et-Marne) le 31 juillet 1851, « fils de haut et puissant seigneur, messire

Joseph-Gabriel Pourroy de l'Auberivière de Quinsonas, président à mortier au parlement du Dauphiné, et de haute et puissante dame Catherine-Claudine de Chaponay », appartenant aux armées du roi, prit part à la guerre d'Espagne en 1823, et fut nommé lieutenant-général. Le 5 novembre 1827, une ordonnance royale l'appela à la Chambre des pairs. Il soutint de ses votes le gouvernement de Charles X, et quitta la Chambre haute en 1830, en vertu de l'article 68 de la nouvelle Charte.

QUINSONAS (ADOLPHE-ELISABETH-JOSEPH-OCTAVIEN POURROY DE L'AUBERVIÈRE, MARQUIS DE), représentant en 1871, né à Croys-et-Puisignieu (Isère) le 19 mars 1813, propriétaire, devint, en 1870, commandant du 6^e bataillon des mobiles de l'Isère, prit part aux combats de Beaugency et d'Artenay et à la bataille du Mans, fut officier d'ordonnance du général de Cissey pendant le second siège de Paris, et reçut la croix de la Légion d'honneur, le 5 mai 1871. Élu, le 8 février 1871, représentant de l'Isère à l'Assemblée nationale, le 7^e sur 12, par 57,637 voix (92,816 votants, 162,174 inscrits), il prit place à droite, fit partie de la commission des grâces, et vota avec la majorité, pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Il resta ensuite quelques années éloigné de la politique. Porté sur la liste conservatrice de l'Isère, aux élections législatives du 4 octobre 1885, il échoua avec 31,337 voix sur 112,659 votants.

QUIOT (JÉRÔME-FRANÇOIS), membre de la Convention, né à Alixan (Drôme) le 18 septembre 1748, mort à Alixan le 4 octobre 1806, était cultivateur à Alixan. Partisan des idées nouvelles, il fut employé à l'administration du district de Valence, et fut élu, le 11 septembre 1792, 3^e suppléant de la Drôme à la Convention nationale, par 255 voix (421 votants); il fut admis à siéger le 17 février au II, en remplacement de Santeyraz décédé. Son rôle parlementaire fut très obscur et prit fin avec la session.

QUIROT (JEAN-BAPTISTE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Besançon (Doubs) le 9 octobre 1757, mort à Lyon (Rhône) le 24 août 1820, fils d'un avocat, était lui-même avocat à Besançon en 1789. Devenu à la Révolution officier dans la garde nationale, administrateur du département, puis accusateur public à Besançon, il fut élu, le 4 septembre 1792, député du Doubs à la Convention, le 1^{er} sur 6, par 175 voix (326 votants). Il siégea parmi les modérés et répondit au 3^e appel nominal, dans le procès du roi: « J'ai voté contre l'appel au peuple, parce qu'il m'a paru avoir des effets dangereux pour la liberté. J'ai déclaré Louis coupable; je ne le condamne pas à la mort qu'il a méritée, parce qu'en ouvrant le code pénal je vois qu'il aurait fallu d'autres formes, d'autres juges, d'autres principes. Je vote pour la réclusion. » Mais il se prononça contre le sursis. Bien qu'il eût vivement pris la défense des Girondins, lors du 31 mai, il ne fut pas impliqué dans les poursuites. Au 9 thermidor il compta parmi les adversaires des Jacobins; il appuya la réaction qui suivit, poussa aux mesures de rigueur contre les insurgés de prairial an III, fit au nom de la commission, dite des 21, un rapport accusa-